



2024/06-40
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2024

Date de convocation : 20 JUIN 2024

Date d'affichage : 20 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 JUIN 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 20 JUIN 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZER

Mme LOZACH à Mme MAURICE

Mme SCHEMBRIT à M. Maurice

Absents excusés :

Mme REUSSARD

Absent :

M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. MAURICE est désigné secrétaire de séance.

PRESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE DES POINTS D'EAU INCENDIE COMMUNAUX

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2225-4 et R2225-9

Vu l'arrêté ministériel n° INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre d'incendie du Val d'Oise

Considérant le règlement départemental de DECI du Val d'Oise, version du 28 février 2017

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Considérant la délibération du SIEVAM en date du 7 décembre 2023 proposant aux communes adhérentes une prestation afférente au contrôle technique des points d'eau incendie communaux,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal Décide de confier le contrôle technique des points d'eau d'incendie de la commune au SIEVAM, Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette prestation.

Approbation à l'unanimité



Le Maire
Anne-Marie MAURICE